

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2013

MODERNISATION DU RÉGIME DES SECTIONS DE COMMUNE - (N° 841)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 4 NONIES

À la fin de l'alinéa 4, substituer à la dernière occurrence du mot :

« commune »

les mots :

« autre commune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.